

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mercredi 20 janvier 2016</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 14 janvier 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 20 janvier 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 14</p> <p>En exercice : 14</p> <p>Présents : 10</p> <p>Votants : 13</p> <p>Délibération n°D_2016_01_20_04</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Christophe Albert, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chaine, Mme Maryline Derouet, Mme Sandrine Jallin, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Fabrice Bonnard à Monsieur Christophe Albert, M. Jean-Luc Barthod à M. Patrick Falcoz, M. Philippe Marguerie à Mme Sandrine Jallin</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Vente de la parcelle communale cadastrée section A n°1421

Vu la délibération n°D_2015_06_02_05 du 2 juin 2015 portant sur la proposition de vente de la parcelle cadastrée section A n°1421 située au Bois du Mont Est,

Vu l'estimation de la SCP Bernard Dupont (74160 Saint-Julien-en-Genevois) en date du 20 janvier 2015 de la parcelle cadastrée section A n°1421,

Hors de la présence de Monsieur Fabrice Excoffier, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°D_2015_06_02_05 du 2 juin 2015, le conseil municipal ;

- a accepté la vente de la parcelle communale cadastrée section A n°1421 d'une contenance de 478m² à Monsieur Fabrice Excoffier,
- a autorisé Monsieur le Maire à saisir France Domaine ou tout autre organisme pour une estimation de la parcelle au m².

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la cession, à raison de 3.50 € le m² soit un total de 1 673.00 €, de la parcelle cadastrée section A n°1421 d'une contenance de 478 m² à Monsieur Fabrice Excoffier ;
- Dit que les frais de notaire restent à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes et les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 25 janvier 2016</p> <p>Et de la publication le : 25 janvier 2016</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 25 janvier 2016</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSET</p>
--	---



amy mel



amy mel